



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 030

11 octobre 2013

## EDITORIAL

« Du chef d'établissement solitaire aux chefs d'établissement solitaires »



Plus de 150 chefs d'établissement bénévoles représentent l'Union et l'Enseignement Technique Privé au sein des instances de l'enseignement catholique et des structures administratives tant au niveau du diocèse, de l'académie, de la région ou du national.

L'engagement du chef d'établissement doit faire partie intégrante de ses fonctions et de son parcours professionnel.

Lors d'une sollicitation, se pose fréquemment la question : « *Ce temps consacré à la représentation ne va-t-il pas nuire à la bonne marche de mon établissement ?* »

En prenant appui sur mon expérience et les témoignages de nombreux collègues au sein de l'enseignement catholique mais aussi auprès d'autres acteurs du monde économique, la réponse est NON. En effet, l'engagement rejaille indéniablement sur l'établissement à savoir :

- Il incite le chef d'établissement à construire des délégations et en faire un outil de management.
- Il peut l'aider à trouver des solutions par l'analyse de pratiques avec ses collègues.
- Il enrichit les parcours personnels et professionnels, notamment en termes d'expérience et de formation.
- Il entraîne à passer de la notion d'intérêts individuels à celle d'intérêt collectif.

Bien sûr, l'engagement doit être dosé par rapport à sa propre contrainte professionnelle et personnelle.

La représentation au sein de l'Union contribue à faire vivre le paritarisme, le dialogue social et les échanges. L'engagement permet, parfois, au chef d'établissement de sortir de sa « tour », de rompre son isolement de dirigeant et d'évoquer des problématiques liées au management d'un établissement.

L'engagement n'est pas toujours un chemin de roses, ce n'est pas non plus une montagne à gravir. C'est un beau parcours humain à entreprendre dont on sort différent. Et chaque parcours est unique. C'est en donnant que l'on reçoit.

« *La saveur du pain partagé n'a pas d'égal* ».

Saint-Exupéry

Bernard Michel  
Vice-président

## SOMMAIRE

### Editorial

### Questions d'actualité

- Continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur
- La laïcité et les établissements privés sous contrat
- L'Education Nationale en chiffres
- Indemnités journalières
- L'ARF, un sigle à retenir
- ARPEJEH
- Entreprendre ?  
De l'envie... à l'action !

### Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

### Formations technologiques & professionnelles

- Mise en œuvre du B2I en lycée
- Nouvelle étape dans la dématérialisation des éléments
- Insertion professionnelle des jeunes lycéens

### Formation continue

- Etre outiller pour construire des projets européens

### Vie de l'Union

- Les chefs d'établissement et leurs espaces de liberté, un congrès incontournable !

### Vie des régions

- Les 1ères assises de l'ETP pour le Nord Pas de Calais

### Vie des établissements

- Les journées du patrimoine
- Mais que se passe-t-il dans leur tête ?

### En droite ligne

- Résiliation du contrat d'un maître contractuel pour insuffisance professionnelle

### Question du mois

- Taxe d'apprentissage
- Visite de la DGCCRF



## VOTRE AGENDA UNETP

### Congrès de l'UNETP

- 21 & 22.11.13

### Bureaux

- 16.10.13
- 20.11.13
- 05.12.13
- 09.01.14
- 12.02.14
- 19.03.14
- 10.04.14
- 22.05.14
- 12.06.14
- 08.07.14

### Conseils d'administration

- 17.10.13
- 22.11.13
- 05 & 06.12.13
- 10.01.14
- 13.02.14
- 20.03.14
- 23.05.14
- 26.01.14

### Journée nationale CFC-CFA

- 09.01.14

### Journée nationale du Bac Pro au BTS

- 19.03.14

### Convention des DR

- 27.03.14

### Réunions régionales

- Provence-Alpes :  
18.11.13  
13.01.14  
17.03.14  
12.05.14  
10.07.14

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

### Continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur

Franchir les étapes, passer les seuils, du CM2 à la 6<sup>ème</sup>, de la 3<sup>ème</sup> à la Seconde, de la Terminale au post-Bac... Vaste programme ! La circulaire n° 2013-0012 du 18.06.2013 a pour objet de présenter les modalités de collaboration de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ([cliquez ici pour y accéder](#)).

**La commission académique des formations post-baccalauréat** aborde toutes ces questions en prenant en compte les formations publiques ou privées menant au Bac Général, Technologique ou Professionnel et les quatre filières principales de l'enseignement supérieur (licence, DUT, classe préparatoire aux grandes écoles, BTS). Sont aussi concernées les formations sociales, médico-sociales et paramédicales, qui ne sont pas obligatoirement dans le domaine universitaire.

Avoir une vision complète de l'offre de formation dans le territoire, définir les schémas directeurs du conseil anticipé d'orientation en classe de 1<sup>ère</sup>, consolider les dispositifs de réorientation entre les formations post-Bac, sont les objectifs de la commission présidée par le recteur, chancelier des universités. « *Les projets d'ouverture et de fermeture de formations dans les quatre grandes filières (BTS, CPGE, DUT, licence) doivent être concertés dans cette instance, avant que les décisions définitives ne soient prises par les autorités compétentes* ». Un bilan annuel est transmis aux ministères servant d'appui à la réunion annuelle de chaque recteur avec la direction générale

de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP).

**Les dispositions pédagogiques permettant de renforcer le continuum de formation sont :**

- **l'orientation active** et ses outils : **démarches d'information** des lycéens, **conseil anticipé en classe de 1<sup>ère</sup>**, avec une attention particulière aux **élèves de terminale technologique et professionnelle** afin de faciliter respectivement leur accès en IUT et en STS, **portail Admission post-Bac...** ;
- **l'orientation progressive tout au long du cursus** ;
- **la réorientation choisie** et non subie.

De nouveaux programmes ont été mis en œuvre dès le mois de septembre 2013 dans les formations post-baccalauréat. Les programmes des CPGE et les DUT ont été complètement renouvelés, ceux des BTS connaissent quelques adaptations pour certains enseignements généraux.

Deux innovations des programmes des classes préparatoires entrent en vigueur : la semestrialisation des enseignements et l'introduction d'une approche par compétence. L'enseignement d'informatique devient désormais une discipline à part entière.

L'ensemble des programmes pédagogiques nationaux (PPN) des 24 spécialités du DUT a été renouvelé permettant un meilleur accueil des bacheliers technologiques.

Les programmes de BTS sont réécrits en termes de compétences avec peu de modifications de la définition des épreuves et de la grille horaire.

**Des dispositifs d'aide à la réussite** : tutorat et accompagnement personnalisés mis en œuvre dans les lycées préparent les lycéens à leur future vie d'étudiants. Les liens avec le monde du post-Bac favorisent les choix d'orientation. « *Des passerelles et des dispositifs de préparation à l'entrée en STS sont mis en place pour organiser et préparer les élèves dès la classe terminale. Les modules de préparation peuvent prendre la forme de stages d'immersion en classe de STS, de périodes de renforcement pendant les vacances scolaires, mais aussi d'une collaboration entre les équipes pédagogiques. Toutes les initiatives permettant de conduire des actions autour du parcours de l'élève sont à évaluer et à valoriser au niveau académique dans le cadre des travaux de la commission académique des formations post-baccalauréat* ».

Les dispositifs d'aide dans l'enseignement supérieur sont nombreux : parcours renforcés ou de soutien en licence, diversification des formes de classes préparatoires ou dispositifs de réorientation liés à la PACES, plan réussite en licence...

Les contrats pédagogiques signés début 2013 s'appuient sur un renforcement des moyens humains, aux niveaux pédagogique, administratif et technique. L'initiative « *France université numérique* » favorise la



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

création et l'utilisation d'outils d'enseignement à distance.

« Enfin, certains projets sélectionnés dans le cadre du

programme « initiatives d'excellence en formations innovantes » (IDEFI) portent sur la problématique de l'accompagnement des étudiants issus du bac-

calauréat technologique ou professionnel ».

[GS]

## La laïcité et les établissements privés sous contrat

La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse ne s'applique que dans les écoles, collèges et lycées publics ([cliquez ici pour accéder à la circulaire n°2004-084 du 18.05.2004 précisant les modalités de la loi](#)).

La charte de la laïcité, publiée par le Ministre de l'Education Nationale le 9 septembre 2013, de la même façon, ne s'applique que dans les écoles, collèges et lycées publics ([cliquez ici pour y accéder](#)).

En conséquence, les établissements privés ne sont pas tenus d'en appliquer les dispositions.

### Visibilité des symboles de la République à l'école

Afin de mettre en œuvre l'article L. 111-1-1 du Code de l'Education ([cliquez ici pour y accéder](#)), dont les dispositions s'appliquent aux écoles et aux établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat, il revient aux chefs d'établissement, aux directrices et directeurs d'école et aux directrices et directeurs d'établissement d'enseignement privé sous contrat :

- d'une part, en lien avec les collectivités territoriales, de prendre les dispositions nécessaires pour que la devise de la République et les dra-

peaux tricolore et européen soient apposés sur la façade ;

- d'autre part, d'afficher à l'intérieur des locaux la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de manière visible et dans des endroits accessibles à l'ensemble de la communauté éducative.

Les modalités pratiques feront l'objet d'une instruction ministérielle séparée...

Durant le congrès de l'Union, cette question sera abordée par différents conférenciers.

[JP]

## L'Education Nationale en chiffres

A la rentrée 2012, l'enseignement privé (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte) scolarise dans le second degré 1 173 800 élèves soit 21,3 %.

141 900 jeunes sont accueillis en lycées professionnels, 316 800 le sont en lycée d'enseignement général et technologique.

Le nombre moyen d'élèves par classe est de 19 dans le second cycle professionnel et de 28,8 dans le second cycle général et technologique.

Le nombre d'enseignants du second degré privé (hors Mayotte) est de 92 700.

La dépense annuelle moyenne par élève en 2011 (données provisoires) est de 11 470 € en LEGT et 11 840 € en LP.

A la session 2012 du baccalauréat, ont compte 609 900 lauréats pour l'enseignement public et l'enseignement privé, soit un taux de réussite de 84,5 %, toutes séries confondues. Pour les baccalauréats technologiques le taux de réussite est de 83,2 % et pour les baccalauréats professionnels de 78,4 %.

En 2012, dans l'Union Européenne, 80,2 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle. En France (84,4 %), cet indicateur mesure la proportion des jeunes de 20 à 24 ans qui détiennent un CAP, un BEP, un baccalauréat ou un diplôme d'enseignement supérieur. L'objectif fixé dans le cadre de la stratégie de Lis-

bonne définie par les gouvernements européens en 2000 était d'atteindre 85 % en 2010.

De 2009 à 2011, 14 % des sortants du système éducatif ont un CAP ou un BEP pour plus haut diplôme, 28 % avaient au plus un baccalauréat, 15 % ont obtenu un BTS, un DUT ou un diplôme paramédical et social, 27 % ont une licence et plus ou un diplôme de grande école.

En France, en 2012, 11,6 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ne poursuivent ni études ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé. Cet indicateur est de 12,8 % pour l'Union Européenne. L'objectif fixé pour 2020 dans le cadre de la stratégie de Lisbonne est de 10 %.



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

Enfin, en 2012, on constate que la part de l'enseignement privé (premier et second degrés) en région est très disparate, allant de 40,1% dans l'académie de

Rennes à moins de 10 % dans les académies de Créteil, Limoges et DOM-TOM (hormis la Guadeloupe).

Pour accéder à l'intégralité du rapport, [cliquez ici](#).

\*

## Nouveau modèle pour indemnités journalières

Un arrêté du 28 juin 2013 ([cliquez ici pour y accéder](#)) fixe le modèle du formulaire S32010 « Attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières maladie, maternité/adoption, paternité/accueil de l'enfant, femme enceinte dispensée de travail » enregistré par le Secrétariat général de la modernisation de l'action publique sous le numéro

CERFA 11135\*03 ([cliquez ici pour y accéder](#) et pour remplissage à l'écran et/ou impression). La notice est également enregistrée sous le numéro CERFA 50236#03 (et se trouve dans le même fichier que l'attestation).

Ce formulaire peut également être obtenu auprès des organismes d'assurance maladie

et est disponible sur les sites internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) et [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

L'arrêté du 23 décembre 1998 fixant le modèle du formulaire « Attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières maladie-maternité » est abrogé.

[BM]

## L'ARF, un sigle à retenir : Association des Régions de France

Début septembre, à l'orée de l'an I de la Refondation de l'Ecole, l'ARF a fait le point sur plusieurs dossiers ([cliquez ici pour accéder au dossier de presse de la rentrée scolaire 2013](#)).

**Le numérique à l'école** (au lycée bien entendu) se développe grâce aux nombreux investissements. Le nombre moyen d'élèves par ordinateur ne cesse de diminuer. En 2013 : 2,6 en LG et LT, 2,0 en LP. Les Tableaux Numériques, Interactifs, les clés USB, les labos de langues ou encore les tablettes sont des outils de plus en plus courants. Les Environnements Numériques de Travail (ENT), en partenariat ou non avec les Rectorats, ont été développés et permettent des accès aux familles pour la pédagogie mais aussi pour l'administratif. Les partenariats avec les Conseils régionaux ne sont pas encore monnaie courante et, si l'on se penche justement sur les coûts, ils représentent en moyenne 9 € par élève. Le coût de

l'exploitation (hors investissement) est, par exemple, pour la Région Centre de 1,90 € par élève. Certaines Régions investissent dans le développement des ressources numériques pédagogiques en partenariat avec d'autres organismes tel que CNDP, INA... Les évolutions programmées par la loi donnent aux Régions la responsabilité de la maintenance des matériels et des logiciels. L'ARF participe aux discussions et demande à l'Etat de « définir un cadre de développement... afin de permettre à tous les acteurs, publics et privés de programmer leurs efforts », « de le décliner dans les programmes, les référentiels, les examens et concours », « d'investir en conséquence dans l'équipement, la formation et l'assistance pédagogique des enseignants ».

**Le développement de l'internat**, les actions de développement qualitatif et quantitatif ont provoqué une augmentation du nombre d'internes : en LGT, on est passé de 6,7 % en 2005 à

6,8 % en 2012 ; en LP l'augmentation est encore plus significative de 11,9 % en 2005 à 13,3 % en 2012. La politique des « internats d'excellence » a largement contribué à l'augmentation des coûts de fonctionnement à la charge des Régions. Vincent Peillon, actuel Ministre de l'Education Nationale, a déclaré qu'il fallait passer des internats d'excellence à l'excellence dans tous les internats. Pour l'ARF, la question de l'internat fait partie des responsabilités partagées entre l'Etat et les Régions.

**La carte des formations professionnelles initiales** : les Régions ont la responsabilité du schéma prévisionnel des formations (initiales, en apprentissage ou en continue). Elles sont de même à l'initiative des Contrats de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) signés avec le Rectorat et la Préfecture. Or, dans la réalité, certains Rectorats ont pris l'habitude de ne plus discuter avec les Régions.



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

D'où un certain nombre de conflits à travers le pays ! Désormais, l'article 29 de la loi rend obligatoire le dialogue entre le Rectorat et la Région.

**Orientation : expérimentation dans 8 Régions.** Plus de 8 000 points d'informations divers et variés œuvrent pour l'orientation des jeunes. On y trouve naturellement des CIO, Mission locale, Pôle Emploi, Maison de l'emploi, Cité des jeunes... Le « *Service public de l'Orientation Tout au Long de la Vie* », créé en 2009, n'a pas atteint ses objectifs et reste peu connu du grand public. Des évolutions sont prévues et les Régions Aquitaine, Bretagne, Centre, Limousin, Pays de la Loire, Rhône-Alpes,

Auvergne et Poitou-Charentes vont expérimenter une nouvelle coordination des acteurs de l'orientation.

**Lutte contre le décrochage :** le SIEI (Service Interministériel d'Echanges d'Informations) a réussi, par croisement de banques de données, à mieux prendre en compte l'importance du phénomène : 187 736 jeunes identifiés en mars 2013. De nombreuses Régions ont mis en place des dispositifs pour lutter contre ce décrochage et optimiser le repérage de ces « *perdus de vue* ». A terme, les Régions seront chargées de la coordination des acteurs par le biais du pilotage des plate-

formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

**Contrat d'objectif tripartite avec les lycées :** pour l'instant, la Région signe avec chaque lycée une convention. Le Rectorat signe un contrat d'objectifs avec chaque conseil d'administration de l'EPL. D'après la loi, il sera possible de réunir les 3 partenaires pour signer un même contrat. L'ARF souhaite que le contrat devienne un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens engageant les 3 partenaires et visant la réussite scolaire et éducative des élèves.

[GS]

## ARPEJEH :

### Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés



Mercredi 25 septembre 2013, Claude Fischer, Président de l'OGEC du Groupe scolaire Saint Vincent de Paul à Paris, Brigitte Chibani-Mandeville, Directrice-Coordinatrice du même établissement, et son équipe, ont accueilli Boris Bertin, Délégué Général ARPEJEH et Caroline Saliou, Présidente de l'APEL,

pour la signature de la Convention de Partenariat qui lie dorénavant les deux organismes.

Leur objectif, « *Agir ensemble en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap* », est largement partagé et promu par l'UNETP et particulièrement par les nombreux établissements de l'enseignement technique privé qui l'incarnent au quotidien, tout comme le Lycée Notre-Dame (Saint Vincent de Paul) à Paris : 25 jeunes atteints de TED (Troubles Envahissants du Développement) ou de TFC (Troubles

des Fonctions Cognitives) sont accompagnés progressivement vers un emploi durable dans le cadre de dispositifs ULIS Lycée, Passerelle Handicap, et Inclusion totale, au sein des filières professionnelles et technologiques, et pourraient bénéficier, un jour ou l'autre, de l'aide de l'ARPEJEH.

Ce partenariat avec l'ARPEJEH est mis en place sur l'ensemble du territoire national.

[CB,  
Lycée St Vincent de Paul, Paris]

## Entreprendre ?

### De l'envie... à l'action !

Le vendredi 18 octobre, l'association Jeunesse et Entreprises organise son colloque national à Paris.

Les résultats de l'enquête lancée par AJE sur les motivations et les freins des jeunes à

entreprendre en France (cf. « *Le Michelet* N° 27 du 11.06.13) y seront dévoilés.

Ces résultats seront également illustrés par des témoignages de jeunes, d'enseignants et de créateurs d'entreprises.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site d'AJE ([cliquez ici](#)) ou sur le lien Facebook de cet événement ([cliquez ici](#)).

[CVL]



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



## COMMISSIONS INFO

### Formation Innovation

**RENASUP GRP (20.09.13),  
Conseil d'administration &  
Assemblée générale extraordi-  
naire (04.10.13)**

Lors des réunions du GRP et du  
Conseil d'administration, plu-  
sieurs points ont été traités :

- *La loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR)*

Le groupe de recherche et prospective a étudié les différents articles qui impactent les établissements privés (cf. « *Le Michelet* » N° 29). En effet, la loi a été publiée le 9 juillet 2013, la veille du précédent GRP, ce qui n'avait pas permis aux participants une étude approfondie du texte. En outre, différentes stratégies à adopter sont à l'étude.

- *La journée nationale RENASUP du 27 novembre 2013*

Elle portera sur le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et le continuum lycée - enseignement supérieur (cf. texte dans le présent « *Michelet* », rubrique « Questions d'actualité »). L'UNETP y interviendra lors d'un atelier. Le nombre de places étant limité, nous vous conseillons d'être attentif aux informations transmises par RENASUP afin de procéder à votre inscription au plus tôt.

- *Les grands dossiers du GRP pour l'année qui vient sont :*

- la vie étudiante (carte d'étudiant RENASUP, « les Bons Plans » proposés par Axa, challenges sportifs... ;
- l'assurance qualité à mettre en place dans le cadre de la loi ESR ;
- les partenariats internationaux : Coventry, Québec, USA, Belgique, ...

les MOOC (cours en ligne ouverts et massifs) ;

- les suppléments au diplôme et ECTS.

Le 4 octobre 2013, une assemblée générale extraordinaire s'est déroulée.

L'examen et le vote d'approbation du statut de RENASUP tel qu'amendé et adopté par le Conseil d'administration du 21 juin 2013 étaient à l'ordre du jour.

A l'unanimité des présents et représentés, l'objet de l'ordre du jour mentionné ci-dessus a été adopté.

Le texte du nouveau statut de RENASUP sera disponible et diffusé dans les plus brefs délais.

[DH]

**SGEC Groupe Parent correspondant de classe (25.09.13)**

Les membres de la Commission d'appel, sous la présidence de Claude Berruer, ont achevé la rédaction du document « *Les commissions d'appel et de recours* ».

Le sommaire du document décline :

- Quels niveaux de classes concernés par le recours ;
- L'organisation des Commissions d'Appel et de Recours ;
- Conclusion et Fiche APEL.

Ce deuxième document fait suite à celui intitulé « *La discipline dans les établissements catholiques d'enseignement : une démarche éducative* ».

Un troisième document est en préparation avec les mêmes membres : « *Parent correspondant de classe* ».

Ces documents sont disponibles au :

SGEC  
Service publication  
277 rue Saint Jacques  
75240 Paris Cedex 05  
Tél. 01 53 73 73 71

[DH]

**FORMIRIS CFPP (26 & 27.09.13)**

Il est à noter que le nouveau président de la Commission Fédérale du Plan de Formation se nomme Gilles Cophornic.

L'objet de ces journées est l'évaluation 2012-2013, la régulation 2013-2014 et la programmation 2014-2015.

La CFPP s'est réunie plus tôt que l'an dernier, ce qui était un peu gênant dans la mesure où les chiffres définitifs des engagements sont connus fin septembre.

La commission est assez satisfaite des budgets engagés et réalisés pour l'année écoulée.

Actuellement, il reste un reliquat. Etant donné que la CFPP n'est pas autorisée à changer les montants affectés sur les lignes de budget, il a été décidé de créer un « Fonds d'intervention conjoncturel » limité à 300 000 € pour les formations liées à la réussite aux concours (effectifs non maîtrisables lors de la programmation) mis en place dès cette année.

Il a été décidé aussi d'attribuer 600 €, par candidat, pour la formation des lauréats aux concours réservés.

Le plan de programmation global vise à optimiser le système de formation de façon à limiter les frais de fonctionnement.



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

Le problème se pose toujours pour la répartition entre les frais pédagogiques et les frais annexes. Nous espérons que dans l'avenir une harmonisation des Associations Territoriales sera effective.

La mise en place du nouvel outil « Formélie » en remplacement de « Eneris » permettra plus de

lisibilité des plans de formation aux chefs d'établissements.

## Conclusion

La formation tout au long de la vie professionnelle contribue à renforcer la qualité du service rendu par les établissements.

Il ne faut pas hésiter à monter des formations auprès des Associations Territoriales de

FORMIRIS, en se faisant aider des conseillers du siège de FORMIRIS puis en mutualisant les expériences au sein de l'Union.

Notre présence au sein de cette commission est indispensable afin de défendre les intérêts de l'ETP.

[DR]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- OPCALIA Section Paritaire Professionnelle EFP (10.09.13) ;
- SGEC Enseignement de la morale (16.09.13) ;
- SGEC Coordinateurs régionaux de l'apprentissage (27.09.13) ;
- SGEC Pôle lycée (04.10.13) ;
- CNFETP Conseil d'administration (20.09.13).

## Social

### CPN EFP (10.09.13)

Les travaux de la commission paritaire nationale (CPN) ont principalement porté sur la certification de qualification professionnelle des personnels de vie scolaire (CQP EVS).

Après une synthèse des travaux réalisés par l'observatoire prospectif des métiers et qualifications des établissements d'enseignement privés sous contrat et un débat lors de la CPN, il a été décidé que :

- le titre retenu devait être un Certificat de Qualification Professionnelle Interbranches (CQPI) ;
- des modules propres à chaque branche compléteront un tronc commun ;
- le module « internat » n'est pas un élément clé validant le CQPI, mais l'enseignement agricole a notifié que, pour leur secteur, il était obligatoire ;
- le statut et la formation de tuteurs doivent être étudiés et une attention particulière doit être portée sur les coûts que cela représente ;
- l'évaluation des étudiants au CQPI ne peut être réalisée

qu'à travers de situations spécifiques en rapport avec le référentiel : quelques points pendant le stage professionnel ainsi que quelques points en situation habituelle.

Le cabinet d'experts sollicité pour l'évaluation de ce certificat devra faire utilement des propositions à partir des réflexions arrêtées par la CPN.

Dès juillet 2013, trois organismes de formation avaient été habilités pour ce certificat et d'autres devaient compléter leur proposition. Désormais, six organismes sont agréés pour dispenser la formation en vue d'un CQP EVS, à savoir le CREFI, l'ARES, l'IFEAP, l'AFEPT, le CNFETP et l'IFD et peuvent inscrire le CQP EVS sur leur carte de formation.

[PhM]

### CPN CFC-CFA (19.09.13)

La NAO (négociation annuelle obligatoire) est en cours. Lors de la première réunion du 19 septembre dernier, les collèges salariés et employeurs ont exposé leurs propositions. Le 17 octobre prochain se déroulera la 2<sup>ème</sup> Commission Paritaire Nationale à l'issue de laquelle

nous pourrions communiquer la nouvelle valeur du point.

### Rappel urgent & important : enquête CFC-CFA

Dans la convention collective, il est indiqué que le collège employeur doit réaliser tous les deux ans une enquête économique et sociale. Seulement 10% des établissements ont répondu, ce qui ne facilite pas la tâche des négociateurs.

Pour mémoire, le Code du travail impose à chaque branche professionnelle une négociation annuelle sur les salaires.

L'article L. 2241-2 précise que cette négociation est l'occasion, pour les parties, d'examiner au moins une fois par an :

- l'évolution économique de la branche ;
- la situation de l'emploi, de son évolution et des prévisions, notamment pour ce qui concerne les CDD et l'intérim, et des actions éventuelles de prévention envisagées ;
- l'évolution des salaires effectifs moyens par catégorie professionnelle et par sexe.

A partir du formulaire CERFA 10443\*09 que vous avez déposé



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

le 30 avril 2013, la CPN vous demande de compléter [l'enquête accessible par ce lien](#). Vos résultats seront ensuite consolidés et anonymés.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et de votre réactivité, [votre réponse étant absolument nécessaire pour le 15 octobre 2013](#).

[BM]

Ce mois-ci, les réunions ci-après ont aussi eu lieu :

- Collège Employeur (16.09.13, 17.09.13, 23.09.13, 26.09.13 & 30.09.13) ;
- Commission nationale de l'emploi (01.10.13) ;
- Commission Nationale de Suivi de la Prévoyance (maîtres) (02.10.13).

## CPN Prévoyance (02.10.13)

La Commission Paritaire Nationale s'est réunie pour, entre autres, examiner la proposition du Collège employeur de baisser de 0,3 % la part salariale de la cotisation Prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 (cf. « *Nouvelles UNETP* » N° 567 du 05.07.13).

Suite à la réunion, l'accord a été soumis à la signature des partenaires.

Depuis le 10 octobre, tous les membres du Collège salariés ont signé le texte.

L'engagement du Collège employeur est donc désormais applicable.

[CVL]

## Institution & chefs d'établissement

### Secrétaires généraux de CAEC (09.09.13)

Après un rappel du rôle des différentes instances (Secrétaires Généraux de CAEC, Assemblée des Directeurs Diocésains et bureau, Commission permanente,...) et l'annonce de la mise en place de comptes rendus de réunions, les points suivants ont été traités :

#### • Rentrée 2013

Chaque Région a, lors d'un tour de table, communiqué ses variations d'effectifs par rapport à l'année scolaire précédente ainsi que les difficultés rencontrées. Au global, le bilan est très positif mais il cache des disparités très importantes, entre les régions d'abord, mais aussi à l'intérieur même de celles-ci, entre les bassins d'emploi et les types de structures.

Le SGEC précise que les prévisions de la DEP pour les trois ans à venir sont une stabilisation en collège et une augmentation en lycée.

Par ailleurs, il faut analyser la « bonne nouvelle des LP », la stabilité ou la croissance constatée de leurs effectifs provient le plus souvent uniquement de la création des

terminales professionnelles ASSP.

#### • Lancement de la préparation de la rentrée 2014

La révision des critères d'attribution des moyens devait avoir lieu pour la prochaine rentrée. Compte tenu de nombreuses inconnues sur la position du Ministère pour les rentrées 2014 et 2015, les préconisations de la Commission permanente d'été sont de différer d'un an cette révision. Les secrétaires généraux de CAEC approuvent cette position.

#### • Plan égalité des chances

Un document présentant des critères d'éligibilité révisés est diffusé. Le SGEC souligne l'importance du travail des CAEC sur ce sujet pour éclairer les prises de décision de la commission nationale.

L'an dernier, un tiers des dossiers ont été déclarés irrecevables. Sur le reste, les moyens n'ont permis de doter que la moitié des demandes.

Un débat s'engage alors :

- il faudrait préciser dans chaque rubrique des critères spécifiques, et, plus généralement, ce que l'on

entend exactement par « égalité des chances » ;

- l'accord de dotation des écoles de production pose problème car, le plus souvent, leurs formations sont hors contrat ;
- pour les internats, certains rectorats refusent car les expérimentations se situent « hors temps scolaire ».

#### • La gestion des admissibles

Quelques ajustements sont encore à faire pour la rentrée 2013.

L'extension des berceaux au-delà du tiers temps n'est possible que si le rectorat accepte et peut prendre en charge.

Les incidences des berceaux sur les dotations à venir doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Enfin, il est mentionné que deux candidats ont été reçus collés cette année, pour absence d'accord collégial, ce qui a été suivi de licenciements.

[CVL]





# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

## Comité de Liaison de l'ETP (13.09.13)

Tout au long de l'année qui vient de s'écouler, le Comité de Liaison de l'ETP (CLETP) a travaillé sur trois dossiers et, en ce mois de septembre, les réflexions se sont concrétisées :

### • formation de tuteurs en entreprise

Le cahier des charges a été finalisé. Il a été envoyé courant septembre à plusieurs organismes de formation en vue d'une première formation en décembre 2013. Chaque organisme du CLETP s'est donné comme objectif que deux tuteurs en entreprise de son réseau participent à la formation « pilote ». Si vous souhaitez qu'une des entreprises accueillant vos jeunes soit sollicitée, vous pouvez dès à présent contacter l'UNETP ou envoyer un mail à :

[lemichelet@unetp.org](mailto:lemichelet@unetp.org)

### • décrochage / ancrochage scolaire

En mars 2013, le CLETP avait pris la décision de créer un recueil regroupant des suggestions ou des modes d'emploi à effectuer afin d'éviter le décrochage d'un jeune. Au regard des recherches effectuées et des publications qui ont déjà eu lieu, le CLETP estime qu'il n'y a pas d'intérêt direct à produire un document écrit.

Mais, le phénomène étant particulièrement important pour les établissements, il décide de mettre en place une formation accès sur l'échange de pratiques. Une prochaine réunion élaborera un programme et une méthode de travail. Par ailleurs, lors du congrès de l'Union des 21 et 22 novembre à Versailles, une conférence traitera des intelligences multiples.

### • recueil de bonnes pratiques pour mieux intégrer les jeunes en entreprises

Ce document sera repris et complété dans les prochains mois.

[TH & BCM]

## Commission Permanente (19.09.13)

L'ordre du jour de cette commission permanente portait sur les points suivants :

### • Actualités

- Formiris : actuellement, la structure emploie moins de 50 personnes contre 70 il y a quelques temps. Un contentieux est en cours pour savoir si Formiris est une unité économique et sociale. Les conséquences du jugement concernent notamment les IRP et pourraient avoir des incidences sur d'autres organismes de l'Insitution.
- Groupe de travail rythmes scolaires : un bilan de la situation à cette rentrée a été effectué et un projet de journée de travail nationale, pour le premier degré, rassemblant directions diocésaines, APEL, ..., le 17 janvier 2014, est en cours d'élaboration.
- Laïcité, signes de la République et théorie du genre : la lettre de rentrée de l'APEL fait référence à ces sujets et aux conséquences qui en découlent, le discours introductif du Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique à l'assemblée des Directeurs Diocésains également. La communication d'une position nationale, même si elle est souhaitée, n'est pas simple. Cependant, il ne faut pas écarter le sujet.

La charte sur la laïcité s'applique uniquement à l'enseignement public. Par contre, le décret concernant les signes républicains s'applique à tous. Quant à la théorie du genre, la réalisation d'outils pour aborder cette question est en cours.

### • Rentrée 2013

Dans le second degré, on constate une augmentation de 8 592 élèves contre une baisse dans le premier degré de 4 696.

Au total, l'Enseignement Catholique a augmenté ses effectifs de 32 500 élèves en cinq ans (malgré une baisse de plus de 8 000 en premier degré).

A cette rentrée, l'enseignement agricole augmente de 0,65 %, soit 324 élèves, mais une perte est prévue l'an prochain.

### • Rentrée 2014

Les orientations sur les moyens proposées par la Commission permanente ont été approuvées par les Secrétaires Généraux de CAEC, dont le redéploiement restreint aux montées pédagogiques, à la démographie et au plan « égalité des chances ».

Le comptage des enfants de moins de trois ans se fera comme l'an dernier malgré la rescolarisation prônée par le Ministère de l'Education Nationale.

Il est de nouveau précisé que les techniques de calcul utilisées au niveau national ne sont pas transposables au niveau local.

### • Groupe de travail sur les moyens

Ce groupe, émanation de la Commission permanente, s'est réuni le 18 septembre pour commencer à étudier les conséquences que pourrait avoir sur les moyens une politique réelle d'égalité des chances.



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

- **Groupe de travail enseignement de la morale**

A partir du rapport paru en juillet dernier sur la morale laïque, un recueil d'outils va être rédigé pour mars prochain, selon le cahier des charges élaboré par la Commission permanente d'été. Suite au constat d'une rupture de transmission, l'enseignement de la morale ne peut pas être une seule transmission de contenu. Il faut mettre en évidence une référence commune et faire le lien entre morale et discipline, morale et savoir. Deux pistes de travail sont actuellement creusées : un document politique et des outils d'animation.

- **Campagne de sensibilisation à la profession d'enseignant**

dans l'Enseignement Catholique

Des outils de communication vers les futurs professeurs et vers les jeunes étudiants sont présentés : film, notamment pour parution dans le site [devenir-enseignant.org](http://devenir-enseignant.org), des totems, des stands, ..., qui seront diffusés début novembre.

- **Formation initiale des professeurs**

Un frémissement de la demande a été constaté en second degré, avec notamment des candidatures de professeurs chevronnés qui souhaitent se masteriser.

Des informations sont données sur les certifications obligatoires en langue française (CLES) et en informatique

(C2I2E) et les travaux du CVFIR (Comité de veille sur la formation initiale).

Le dernier décret fait disparaître, à terme, l'obligation de certification (incluse dans le master).

- **Journée des forfaits**

Un travail a été fait sur les forfaits à caractère obligatoire, social, facultatif, ..., en combinant parité et besoin scolaire reconnu. Un débat s'est engagé sur l'aide à la cantine. Un document reprenant tous les aspects de ces questions devrait être diffusé pour les prochaines municipales.

[CVL]

## Adhérents

- **Groupe international (17.09.13)**

Le groupe de travail de l'Union sur l'International s'est réuni le 17 septembre pour avancer sur les thèmes suivants :

- **Italie**

Les relations avec la DISAL sont en attente de la réponse sur le projet Comenius qui a été déposé.

Plusieurs chefs d'établissement de l'Union se sont déclarés intéressés pour développer des partenariats avec l'Italie avec pour objectifs des échanges de jeunes, de stages, de professeurs.

Le pilote du groupe, chargé de ce dossier, va inviter le président de la DISAL au prochain congrès et organiser, la veille, un temps de ren-

contre avec les chefs d'établissement concernés.

- **Afrique**

Le gouvernement de Côte d'Ivoire appuie le projet des Awards (du 3 au 9 mars 2014) et va apporter son aide. Le SGEC se porte caution morale de cet échange. Dans le budget établi par CADET-FOPI, le déplacement en Afrique des représentants français sera prévu. Une délégation UNETP pour les Awards est en cours de constitution. Les deux objectifs de sa participation sont :

- sensibiliser à l'enseignement professionnel,
- commencer des rapprochements entre établissements.

Parallèlement, un comité d'organisation réparti entre la

France et la Côte d'Ivoire, composé de tous les partenaires, va se mettre au travail mi-octobre.

- **Formations Europe**

« Erasmus pour tous » modifie les conditions d'obtention de crédits européens pour soutenir les projets des établissements et beaucoup de dossiers sont à refaire avec des consignes différentes de celles du passé. Pour accompagner les chefs d'établissement et leurs collaborateurs, des sessions de formation seront organisées en régions à partir de janvier 2014. Elles seront animées par des administrateurs et des personnes ressources de l'Union.

[CVL]

Les réunions ci-après se sont déroulées ce dernier mois :

- Groupe préparatoire au Congrès (16.09.13) ;
- Groupe de travail Réseau social (16.09.13) ;
- Réseau CFC-CFA (17.09.13) ;
- Groupe communication (17.09.13).



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



[www.unetp.org](http://www.unetp.org)

## LES SIGLES DU MOIS

- **CPRDFP :**  
Contrat de  
Plan Régional de  
Développement des  
Formations  
Professionnelles
- **COS :**  
Contrats d'Objectifs  
Sectoriels
- **PACES :**  
Première Année Commune  
des Etudes de Santé
- **SCOT :**  
Schémas de Cohérence  
Territoriale

En région se sont retrouvés les établissements de :

- Haute-Normandie (18.09.13) ;
- Languedoc-Roussillon (20.09.13) ;
- Midi-Pyrénées (20.09.13) ;
- Bretagne (26.09.13).

### Ministères / Monde Economique / Partenariats

La réunion ci-après a eu lieu ces dernières semaines :

- Conseil supérieur de l'Education (19.09.13).

### Gestion

Ce mois-ci, les réunions ci-après ont eu lieu :

- FNOGEC Conseil d'administration (13.09.13) ;
- Commission nationale Forfaits (27.09.13).

## FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

### Mise en œuvre du B2I en lycée à compter de la rentrée 2013

Dans le cadre de la « stratégie pour le numérique à l'école », l'arrêté du 24 juillet 2013 a défini de nouveaux contenus pour un B2I niveau lycée à compter de la rentrée 2013.

Le but est de former les élèves à « un usage raisonné et citoyen du numérique ». Comme pour le collège, l'évaluation des compétences fait l'objet d'un travail régulier tout au long des trois années du lycée. Le B2I lycée est validé si l'élève a validé 80 % des aptitudes dont au moins 50 % dans chacun des cinq

domaines ([pour des précisions cliquez ici](#)).

Deux disciplines différentes au moins doivent intervenir pour la validation. Tous les enseignants sont susceptibles de contribuer à la validation des aptitudes définies pour le B2I niveau lycée, même s'il est recommandé de s'appuyer sur un coordinateur. La mention de l'attestation du B2I lycée figure désormais dans tous les livrets scolaires des séries des voies générale et technologique (à

l'exception des séries TMD et Hôtellerie).

L'arrêté précise par ailleurs que le B2I niveau collège peut-être délivré aux élèves des lycées professionnels, aux apprentis des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage. Il en va de même pour le B2I lycée. L'attestation est délivrée dans les mêmes conditions que pour les collégiens ou lycéens des filières générale et technologique.

[JFF]

### Nouvelle étape dans la dématérialisation des éléments !

Nous utilisons depuis de nombreuses années les livrets scolaires dans la forme papier et il est naturel de penser à passer au numérique. Deux départements vont expérimenter cette version dès la session 2014 pour le baccalauréat général et technologique, la généralisation étant prévue dès la session 2015.

Pour le Bac Professionnel, la généralisation se fera pour la

session 2016. Les jeunes et leurs familles pourront ainsi les consulter au fur et à mesure de l'évolution, les professeurs disposeront de plus de temps pour les compléter. Rappelez-vous les marathons dans les salles de professeurs surchauffées, les oublis et les retards et ensuite toute la logistique pour les signer, les faire parvenir sur les lieux de décision.

Autres innovations : l'utilisation de la visio-conférence pour les épreuves orales à très faible effectif et la mise à disposition d'un ensemble de services à distance pour les parents. Un sigle de plus dans le paysage : PMMS pour Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification de l'Education Nationale.

[GS]



## *Insertion professionnelle des jeunes lycéens après une formation technologique ou professionnelle*

Une note de la DEPP parue fin août 2013 ([cliquez ici pour y accéder](#)) étudie le devenir des jeunes lycéens sortant de terminale technologique ou professionnelle. Des statistiques ont été établies en février 2012 qui estiment leur situation au sortir de l'année scolaire 2010-2011. 2012 est une année particulièrement difficile pour l'emploi des sortants de lycée avec un taux de chômage qui augmente de 0,4 % par rapport à 2011 et un taux d'inactivité qui augmente de 0,2 %. Dans un contexte difficile depuis plusieurs années où le taux d'emploi des jeunes se dégrade régulièrement, les constats ne sont pas surprenants et confirment les tendances de ces dernières années. Tout d'abord, le fait d'être titulaire d'un diplôme (bac technologique ou professionnel) favorise fortement l'insertion professionnelle par rapport aux non-diplômés. Ensuite, les garçons, quel que soit le diplôme,

bénéficient d'un taux d'emploi légèrement supérieur à celui des filles. Concernant les secteurs d'activité, on note que les sortants des filières de services s'insèrent mieux que ceux sortant des filières de production. Enfin, les situations économiques locales influent fortement et les disparités sont grandes en fonction des académies. Le taux d'emploi des lycéens de l'académie de Rennes est le plus important, loin devant les académies les moins favorisées telles que Lille et les départements d'outre-mer.

### *Les chiffres de février 2012 concernant les sortants de l'année scolaire 2010-2011 des lycées technologiques ou professionnels*

48 % ont un travail (- 0,6 % par rapport à 2011), 39 % sont au chômage ; 13 % sont inactifs (stages ou jeunes ne cherchant pas d'emploi ou en attente de formation). [A titre de

comparaison, en février 2008, 59 % des sortants de lycée technologique ou professionnel à la fin de l'année scolaire 2010-2011 avaient un travail].

Seuls 21 % des non-diplômés et 29 % des titulaires du DNB ont un emploi.

Le taux d'emploi des lycéens sortis du secteur des services est de 49 % contre 46 % pour ceux issus du secteur de production.

Le taux d'emploi des garçons est de 49 % contre 47 % pour les filles quel que soit le diplôme ou la spécialité.

Le taux d'emploi selon les académies : 62 % pour Rennes ; plus de 55 % pour Lyon, Nantes, Clermont-Ferrand, Grenoble, Poitiers, Besançon, Limoges et Toulouse ; moins de 40 % pour Lille, la Réunion, la Martinique, la Guyane et la Guadeloupe.

[JFF]

## FORMATION CONTINUE

### *Welcome, Bienvenus, Benvenuti, Willkommen... : Etre outiller pour construire des projets européens financés par la CEE*

Vous et vos équipes êtes déjà engagés dans de nombreux appariements ou alors cette démarche vous tente, l'ouverture à l'international est un axe important de votre projet d'établissement... Mais voilà, faute d'obtenir des prix adaptés pour élèves, beaucoup de projets ne voient pas le jour, faute de connaître les arcanes des

financements publics et de la construction de projets, vos enseignants se découragent...

Cette année, après janvier, une formation UNETP pour la construction de projets financés, à dimension européenne, sera portée dans notre catalogue de formation !

Nos formateurs auront tous l'agrément de l'Agence Welcom-europe !

Dès aujourd'hui auprès de l'UNETP ([delphine@unetp.org](mailto:delphine@unetp.org)), réservez votre place ou celle de votre collaborateur à l'International.

[DC]



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



## VIE DE L'UNION

### *Les chefs d'Etablissement et leurs espaces de liberté, un congrès incontournable ! 21 & 22 novembre 2013 - Versailles*

Dans un monde global et complexe, notre mission de chef d'établissement s'est fortement professionnalisée. Hier, nous avions le sentiment de décider de beaucoup de chose dans nos « établissements-univers », aujourd'hui, dans un monde en « open-space », nos responsabilités nous semblent plus importantes et notre liberté plus contrainte.

Est-ce un effet en trompe l'œil ou une réalité ? Est-ce que ce que nous appelions notre liberté reposait plus sur des « modes de fonctionnement ancrés » dans l'histoire de nos établissements et moins sur notre capacité à inventer ?

Aujourd'hui, il nous apparaît que notre rôle et notre place, chacun, s'applique à les définir ou les redéfinir. Aussi, en passant par la Loi Debré, le management des personnes, le Statut et les espaces pédagogiques, tour à tour, Monsieur Bellengier, Madame Delval, Monsieur Philibert, Monsieur Thélot, Madame Dhooge, Monseigneur Aumonier, Monsieur Balmand, nouveau Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, chacun selon sa mission, s'emploiera à ré-habiter cette question de l'autonomie des chefs d'établissement.

Un congrès sur le sens, au cœur de notre actualité, un congrès, à Versailles, qui nous rappellera que nous sommes passés de l'ère du chef d'établissement « l'Etat c'est moi » aux chefs d'établissement conscients qu'au sein de notre communauté éducative « l'Etat c'est nous, ensemble », que dans notre société du XXI<sup>ème</sup> siècle, nous sommes passés du chef d'établissement solitaire aux chefs d'établissement solidaires !

Compte tenu des enjeux, de la qualité de nos intervenants, un congrès qui fera date, à ne pas manquer !

[DC]

## VIE DES REGIONS

### *Les premières assises de l'enseignement technique & professionnel pour le Nord-Pas-de-Calais*



Dans un contexte de refondation de l'Ecole, des réformes de la formation professionnelle et technologique et de tension économique, la délégation régionale du Nord-Pas-de-Calais a invité le 19 septembre dernier, dans le tout nouvel amphithéâtre du lycée Baudimont Saint Charles à Arras (diocèse d'Arras), toutes les forces vives de l'ETP régional (chefs d'établissement, directeurs ad-

joint, chef de travaux et partenaires de l'UNETP régionale, le CNFETP, l'AREP, le CFA, l'AFDET, ...), aux 1<sup>ères</sup> Assises de l'ETP.

Dans son propos introductif, Christophe Leroy, délégué académique, rappela que la formation professionnelle et technologique (initiale sous statut scolaire, par apprentissage, formation continue et le supérieur) était dans une phase de profonde mutation. Que face à cet environnement changeant et parfois déstabilisant les LP et LT devaient nécessairement s'adapter. Le but de cette journée était bien d'informer et d'outiller... pour faire face, ensemble, avec réalisme et

confiance, aux multiples réformes et défis du futur. Et ils sont nombreux, le lien Ecole/Entreprises, les Bacs Pro en BTS, les problématiques de l'orientation et des jeunes décrocheurs, la qualification, l'insertion professionnelle...

Il insista que pour bien s'imprégner de ces nouveaux enjeux vitaux, les établissements devaient, maintenant, tenir compte dans leurs stratégies du CPRDFP, des COS, SCOT des accords de branches professionnelles, de la loi de décentralisation avec le transfert de compétences à la région, de la délégation de service public pour la formation continue, des dialogues de



# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

[www.unetp.org](http://www.unetp.org)



gestion avec la région... C'était le passage incontournable.

La matinée a été consacrée dans une première partie à la présentation et l'analyse du nouveau statut de l'Enseignement Catholique, la notion de territoire par Ferdinand Bellengier, ancien chef d'établissement ayant participé activement à l'écriture du nouveau statut. Une intervention brillante et très pédagogique qui a été vivement appréciée par tous les participants.

Dans la seconde partie, Martine Pavot, Directrice générale adjointe chargée de l'éducation et de la jeunesse au Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, est intervenue sur le nouvel environnement suite à la loi de décentralisation. Cet éclairage, également, d'un excellent niveau, a permis aux participants de mieux saisir les clés et leviers qui sont en constante évolution et qui permettent d'intervenir avec efficacité.



Après un déjeuner préparé et servi avec un grand professionnalisme par des jeunes Bac Pro de la section hôtelière du lycée, l'après-midi fut consacré à un vaste recensement de témoignages, de pratiques, d'idées

réussies dans des établissements.



Trois thèmes avaient été retenus par les organisateurs :

- la loi de décentralisation dans notre environnement, nos structures (CPRDFP, COS...) animé par Jean François Desbonnet, Directeur du CFA régional ;
- l'AREP, les changements dans la formation continue assurée par Xavier Floquet, Délégué Régional AREP Nord-Pas-de-Calais ;
- présentation de quelques expérimentations : la mixité des publics, la seconde professionnelle de détermination co-animée par Jean François Desbonnet, Directeur des lycées Saint Louis et Institut Familial d'Armentières, et par Philippe Carnel, Directeur du lycée Baudimont Saint Charles à Arras.

Des temps d'échanges et de partages intéressants, riches et formateurs permirent de mieux

comprendre ces expérimentations.

Dans sa conclusion, Christophe Leroy rappela que l'intérêt de ces Assises pour l'ensemble de la délégation régionale était d'outiller les chefs d'établissement afin qu'ils puisent dans les réformes (lycées - enseignement supérieur), dans leur liberté pédagogique (loi Debré...) et par une coopération territoriale interdiocésaines pertinente et vraie (travail de réseau inter-établissements...) pour relever les défis majeurs, était certainement un chemin à suivre. Ce sont des pistes qui éclairent notre spécificité (caractère propre) et originalité (ETP). Les réflexions et mutualisations menées doivent créer la dynamique pour demain.

Par les réflexions et débats conduits tout au long de cette journée, l'ETP régional prépare, à son rythme, professionnellement l'avenir de ses établissements et de ses communautés respectives.

Ces Assises deviennent annuelles.

Le rendez vous est donc déjà donné pour la seconde édition qui se déroulera le jeudi 18 septembre 2014, au tout nouveau lycée Louise de Marillac à Lambersart (diocèse de Lille). L'étape de 2015 sera organisée sur le diocèse de Cambrai. La région aura été ainsi visitée.

*[La Délégation régionale Nord-Pas de Calais]*





# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

[www.unetp.org](http://www.unetp.org)



## VIE DES ETABLISSEMENTS

### *Les journées du patrimoine, un moyen de valoriser et de faire découvrir nos établissements*



Beaucoup de nos lycées présentent un intérêt spécifique méconnu du grand public. Que celui-ci soit d'ordre architectural, artistique, industriel, historique ou autre, les journées du patrimoine permettent de le valoriser.

Pour y participer, aucune condition spécifique n'est requise. Une fiche de participation doit

seulement présenter les caractéristiques intéressantes et les animations prévues. Elle est à soumettre, dès le début de l'année civile, au service communication de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région qui se charge, après acceptation du dossier, de diffuser l'information par différents canaux.

Les amateurs sont très souvent friands de la découverte de lieux insolites et aiment profiter de ce week-end particulier pour se rendre dans des endroits habituellement fermés au public. Leur intérêt se manifeste lors de la projection d'un diaporama

comme lors des réponses qui sont apportées, pendant la visite, à leurs interrogations. Cependant, on constate également qu'ils souhaitent savoir ce qui se vit actuellement dans les lieux visités : une bonne occasion de communiquer sur nos formations et notre projet éducatif...



### *Mais que se passe-t-il donc dans leur tête... ?*

Dans ce LP que nous ne citerons pas, les journées d'intégration portent le nom de « sortie de rentrée ». A l'heure où chacun rentre avec plus ou moins d'enthousiasme, les professeurs principaux des nouvelles classes (début de cycle) organisent une journée à l'extérieur du lycée dans le but de se rencontrer autrement, de lancer les projets, d'identifier les candidats « délégués de classe » ou encore dans le but d'accueillir les élèves orientés par défaut, inscrits par hasard... Ces 20 dernières années, les destinations plébiscitées ont été plutôt des sorties nature, avec point de chute en colonie de vacances. Certaines classes passaient même une nuit dans un logement collectif avec à la clé : nuit blanche assurée pour les accompagnateurs. Puis vinrent les sorties accro-branches, les escapades en canoë kayak, septembre est souvent clément et incite à un bon gorgé de soleil. Des actions humanitaires ont pu être imaginées, des sor-

ties au musée d'art moderne et depuis deux années seulement, la sortie au Zoo de la ville voisine. Qui dit zoo dit : parc et jardins, animaux exotiques et ambiance sereine.

Mais que se passe-t-il donc dans la tête de certains élèves ?

Les voilà qui se retrouvent dans l'enclos des bisons, sans imaginer un instant que cela est dangereux pour les uns et les autres, que tout simplement c'est interdit, que l'animal a droit à sa paix... Fort heureusement, le bison était seul, un peu âgé et surpris de voir des bipèdes en short. Les soigneurs sont intervenus, la police municipale de même et les élèves, inconnus puisque nouveaux dans l'établissement, ont eu le culot de leur manquer de respect. Main courante a été déposée, les élèves, retenus par la Vie Scolaire, ont été sommés d'écrire une lettre d'excuses à la Direction du Zoo, la direction du lycée a fait de même tout en

proposant de démarrer un partenariat éducatif et pédagogique. Un accompagnement éducatif s'est mis en place avec des contrats individuels.

Mais que s'est-il passé dans la tête du bison ?

Il a été vu par un vétérinaire et le lycée a proposé de régler les honoraires. Une autre idée a germé dans le conseil pédagogique : faire porter le nom du bison à la promo du Bac Pro, pour garder mémoire et entretenir la bonne conscience.

Mais que se passe-t-il donc dans la tête de certains parents ?

Depuis cet événement isolé, certains parents contestent la sanction éducative et harcèlent la Vie Scolaire ainsi que la Direction par mails interposés, mots dans le carnet de correspondance et autres coups de fil...

Les sorties de rentrée ont-elles encore de l'avenir ? Oui avec une bonne dose de prévention et le bon choix de la destination !



## LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 573  
Plan de formation UNETP  
2012-2013
- N° 574  
Assemblée générale  
2013 :  
Appel à candidatures

## EN DROITE LIGNE

### Résiliation du contrat d'un maître contractuel pour insuffisance professionnelle

**Maître contractuel -  
Insuffisance professionnelle -  
Résiliation du contrat  
d'enseignement - Procédure**

*T.A., Strasbourg, 30 août 2011,  
M. X, n° 1003691*

Par un jugement du 30 août 2011, le tribunal administratif de Strasbourg a annulé pour vice de procédure un arrêté du recteur de l'académie de Strasbourg par lequel celui-ci avait résilié le contrat d'un maître contractuel pour insuffisance professionnelle.

Le tribunal a estimé que les droits de la défense de l'intéressé avaient été méconnus, dès lors que les témoins cités dans le cadre de la procédure n'avaient pas été entendus séparément et, qu'au surplus, ils avaient été autorisés à interroger l'enseignant visé par la procédure et à participer aux débats des membres de la commission consultative mixte académique.

« Considérant qu'aux termes de l'article R. 914-103 du code de l'éducation : « L'autorité académique peut, d'office ou sur saisine du chef d'établissement, en cas d'insuffisance professionnelle dûment constatée, prononcer, après avis motivé de la commission consultative mixte académique ou départementale, la résiliation du contrat ou le retrait de l'agrément. Les dispositions du troisième alinéa de l'article R. 914-102 sont appli-

cables. » ; qu'aux termes de l'article R 914-102 : « La procédure devant la commission consultative mixte se déroule selon les règles fixées par le décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'État, à l'exception de ses articles 10 à 17. » ; qu'enfin, aux termes de l'article 5 du décret précité : « Lorsque le conseil de discipline examine l'affaire au fond, son président porte, en début de séance, à la connaissance des membres du conseil les conditions dans lesquelles le fonctionnaire poursuivi et, le cas échéant, son ou ses défenseurs ont exercé leur droit à recevoir communication intégrale du dossier individuel et des documents annexes. Le rapport établi par l'autorité ayant pouvoir disciplinaire ou par un chef de service déconcentré ayant reçu délégation de compétence à cet effet et les observations écrites éventuellement présentées par le fonctionnaire sont lus en séance. Le conseil de discipline entend séparément chaque témoin cité. À la demande d'un membre du conseil, du fonctionnaire poursuivi ou de son ou de ses défenseurs, le président peut décider de procéder à une confrontation des témoins, ou à une nouvelle audition d'un témoin déjà entendu. Le fonctionnaire et, le cas échéant, son ou ses défenseurs peuvent, à tout moment de la procédure devant le

conseil de discipline, demander au président l'autorisation d'intervenir afin de présenter des observations orales. Ils doivent être invités à présenter d'ultimes observations avant que le conseil ne commence à délibérer. »

« Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que, lors de la séance de la commission consultative mixte académique du 29 juin 2010, les témoins de l'administration, l'inspecteur pédagogique régional de philosophie et le directeur du dernier établissement dans lequel M. X a exercé au cours de l'année 2009-2010 n'ont pas été entendus séparément, en méconnaissance des dispositions précitées ; qu'il n'est, au surplus, pas contesté que ces derniers ont été autorisés à interroger M. X et à participer aux débats et ont contribué à les orienter, bien qu'ils n'étaient pas membres de la commission ; que, par suite, le requérant est fondé à soutenir que les droits de la défense ont été ainsi méconnus ; que, dès lors, la décision prononçant le licenciement de M. X a été prise à l'issue d'une procédure irrégulière et doit être annulée pour ce motif. »

*[Lettre d'Information  
Juridique,  
Ministère de l'Éducation  
Nationale,  
N° 160,  
décembre 2011]*





# Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

[www.unetp.org](http://www.unetp.org)



## QUESTION DU MOIS

### *Taxe d'apprentissage et rémunération selon les résultats...*

**Question :** je souhaite développer la collecte de la taxe d'apprentissage dans mon établissement car j'ai des investissements à réaliser concernant des matériels pédagogiques destinés à des élèves d'une section de technicien supérieur. Je souhaite confier la responsabilité de la collecte à mon chef de travaux. Puis-je prévoir dans son contrat de travail une prime

de rendement calculée sur le montant collecté ?

**Réponse:** le chef de travaux est dans un établissement technique ou professionnel la personne de référence. Il est incontestablement l'un des mieux placés pour organiser la collecte de la taxe d'apprentissage. Il est possible de rémunérer le travail supplémentaire du chef de travaux (ou de toute autre per-

sonne) qui va organiser la campagne et donc, pour ce faire, effectuer différentes tâches. Le travail réalisé peut être rémunéré sur des critères négociés de gré à gré, mais aucune rémunération ne peut être calculée à partir des montants collectés. La notion d'intéressement aux résultats serait illégale.

### *La DGCCRF peut-elle venir à l'improviste dans l'établissement ?*

Oui. Sur instruction nationale la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) visite en ce moment les établissements privés de

formation dont les établissements privés sous contrat.

L'objectif est de vérifier que les tarifs de la scolarité, autres frais annexes, cantine... soient bien affichés dans un lieu accessible au public. Elle récolte

aussi un exemplaire du dossier d'inscription, de la convention de scolarisation, des publications faites dans la presse. Il s'agit d'une visite périodique que beaucoup d'établissements ont déjà eu dans le passé.

\*

Merci d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue à :

[lemichelet@unetp.org](mailto:lemichelet@unetp.org)

**Le secrétariat de l'UNETP a déménagé  
courant juin.**

**Pensez à noter la nouvelle adresse :**

**UNETP  
292 rue Saint Jacques  
75005 PARIS**